

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/33/190
S/12789 ✓
25 juillet 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Trente-troisième session
Point 28 de l'ordre du jour provisoire^x
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Trente-troisième année

Lettre datée du 25 juillet 1978, adressée au Secrétaire général par
le chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de Chypre
auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention et celle des membres du Conseil de sécurité sur le récent "message ouvert" de M. Denktash concernant Famagouste dans la perspective d'une reprise des pourparlers intercommunautaires.

Je tiens à réaffirmer à ce propos la position de mon gouvernement à l'égard de ce message : son contenu ne saurait servir de base à la reprise de négociations utiles et constructives, ni constituer un geste de conciliation dénotant un esprit de bonne volonté, comme M. Denktash a tenté de le présenter. C'est là une nouvelle manifestation de la duplicité de la partie turque, désireuse de masquer son intransigeance, et une tentative de créer des impressions fausses afin d'induire en erreur l'opinion publique internationale et en particulier le Congrès des Etats-Unis.

Je tiens à réaffirmer en même temps que mon gouvernement est tout disposé à prendre part à des négociations sous l'égide et sous la conduite du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Waldheim, afin de rechercher une solution juste et viable au problème de Chypre, conformément aux résolutions adoptées par l'Organisation à ce sujet. Comme chacun sait, rien n'est sorti des nombreuses séries de pourparlers intercommunautaires qui ont eu lieu, à cause de l'intransigeance de la partie turque et de l'insistance avec laquelle elle a défendu une solution de partition, allant jusqu'à présenter récemment des propositions tout à fait inacceptables, qui ont rendu impossible la reprise des pourparlers.

Mû par le désir sincère de trouver une solution rapide, juste et durable, je transmets la proposition ci-après de mon gouvernement :

^x A/33/150.

1. Toutes les troupes turques doivent se retirer de Famagouste et la ville doit être libérée de l'occupation turque afin que tous ses habitants puissent retourner dans leurs foyers et reprendre possession de leurs biens. La ville de Famagouste sera, pour ce qui est de la police et de la sécurité, placée pendant un certain temps sous le contrôle de l'Organisation des Nations Unies.

2. Dès que la partie turque aura accepté cette proposition, que la ville aura été libérée et placée, pour les questions de police et de sécurité, sous le contrôle de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'il est dit ci-dessus, et que les habitants légitimes de Famagouste auront commencé à rentrer dans leurs foyers, la partie chypriote grecque sera immédiatement prête à engager des négociations avec un ordre du jour non limitatif, sous l'égide et sous la conduite du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en vue de rechercher une solution conforme aux résolutions de l'Organisation, à la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux Pactes relatifs aux droits de l'homme.

Nous espérons que la partie turque répondra de manière positive à cette proposition.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 28 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Angelos M. ANGELIDES
